



LIGUE MOTOCYCLISTE NOUVELLE AQUITAINE Championnat de Ligue de Tourisme 2026

REGLEMENT

La Commission de Tourisme de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en place le Championnat de Ligue de Tourisme 2026.

Participants :

Pour être classé au Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine, les participants doivent être titulaires d'une licence FFM contractée dans un club de la ligue pour l'année en cours.

Pour le classement final, les participants qui contracteront leur licence en cours d'année ne pourront pas bénéficier d'un effet rétroactif pour les étapes antérieures à leur prise de licence.

Epreuves :

Seront retenues pour le Championnat de Ligue, les épreuves de Tourisme inscrites au calendrier de la FFM, organisées sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine. Toutefois, afin d'étoffer le calendrier, la Commission pourra retenir des étapes ayant lieu sur les territoires des ligues limitrophes.

Calendrier :

11 et 12 avril	SOMMIERES (30)	Moto-Club Sommiérois
18 avril	LA ROCHELLE (17)	MC Rochelais
6 et 7 juin	ST ROMME DE DOLAN (48)	MC Riviérois
5 et 6 septembre	CHANCELADE (24)	CMD 24
19 et 20 septembre	MAULEON LICHARNE (64)	Esprit Moto-Club 64
26 et 27 septembre	MONTJEAN S/LOIRE (49)	MC Anges Gardiens (ligue 08)
3 et 4 octobre	LA JARNE (17)	Moto-Club Rochelais

Véhicules :

Seuls les motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour la circulation sur la voie publique sont admis dans le cadre du tourisme motocycliste. Ils doivent être conformes au Code de la Route, homologués et assurés pour une utilisation routière et en bon état de fonctionnement.

Les pilotes doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

Equipement des participants :

Les participants doivent porter à minima les équipements de sécurité conformes au Code de la Route en vigueur au moment de l'organisation de chaque étape.

Catégories :

Le Championnat de Ligue sera réparti en 4 catégories :

- Scratch Pilotes
- Pilotes féminines
- Pilotes 125cc
- Passagers

Un classement "Scratch" sera établi pour information

Droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront définis par les organisateurs de chaque étape dans leurs règlements particuliers, conformément aux dispositions de la Commission Nationale de Tourisme.

Inscriptions :

La date limite des inscriptions sera précisée par les organisateurs, dans les programmes et règlements particuliers de chaque étape qui seront préalablement diffusés sur le site Internet de la Ligue.

Vérifications :

A chaque étape, il sera procédé à la vérification des licences des participants.

L'organisateur d'une étape se réserve le droit de procéder à une vérification des documents affaillant à la conduite, ainsi qu'à un contrôle visuel de l'état du véhicule. En cas d'anomalie interdisant la conduite du véhicule et (ou) mettant en cause la sécurité, le participant pourra se voir refuser l'accès aux activités motorisées de la manifestation et de fait, au pointage organisé dans le cadre de l'étape.

Sur chaque étape, un membre de la Commission sera chargé de la collecte de la liste des participants et des résultats.

Classements :

A chaque étape, le classement des participants se fera en fonction du cumul du kilométrage « aller » depuis leurs communes de départ jusqu'au lieu de regroupement de l'organisation, et du kilométrage des randonnées ou des rallyes touristiques imposés qu'ils auront à effectuer au cours de l'étape. L'adresse de départ sera celle inscrite sur la licence et ne changera plus au cours de l'année. Les distances seront calculées par un logiciel du type « Google Maps » par la route la plus courte effectuée à moto, hors voies maritimes.

Afin de ne pas défavoriser les concurrents du championnat lorsqu'ils prennent part à l'organisation d'une étape et qui de par leurs fonctions ne peuvent pas y participer à moto, ceux-ci se verront attribué pour cette étape, le même nombre de points que s'ils y avaient effectivement participé en tant que concurrents.

Afin d'encourager l'assiduité à la participation au Championnat de Ligue, un bonus de 500 points sera attribué aux concurrents présents pour chaque étape, en plus des points-kilomètres. A l'issue de la saison, le cumul des points attribués donnera lieu aux classements finaux des différentes catégories du Championnat de Ligue de Tourisme de Nouvelle Aquitaine. En cas d'ex-aequo, pour départager les concurrents, il sera tenu compte du nombre d'étapes effectuées. Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompenser par la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine, sous réserve que la catégorie compte au moins 3 concurrents classés.

Droit à l'image :

En s'inscrivant à une étape du Championnat de Ligue de Tourisme, les participants autorisent l'organisateur, la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine et plus généralement la FFM à exploiter, dans un but non commercial, les images et vidéos prises dans le cadre de l'organisation sur lesquelles eux-mêmes et leurs véhicules apparaissent.

Réclamations :

Elles devront être déposées conformément aux dispositions des Championnats et Trophées de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine et du Code Sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.

Sanctions :

Elles seront prises conformément aux dispositions des Championnats et Trophées de Ligue Nouvelle Aquitaine et du Code Sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.

Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera la mise hors classement du participant.